

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE TECHNIQUE DE GARDE PARTICULIER  
AVEC DISPENSE DE FORMATION

**Je soussigné(e),**

Nom & prénoms : .....

Date & lieu de naissance : .....

Domicilié(e) : .....

**Déclare avoir exercé les fonctions suivantes** du .....au .....  
m'exonérant des modules :

N° 1	N° 1, 2, 3, 4 <sup>1</sup>
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire actif de la police nationale	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou agent de l'ONCFS <input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou agent de l'ONF
<input type="checkbox"/> Militaire de la gendarmerie nationale	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou agent des réserves naturelles <input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou agent des parcs nationaux
<input type="checkbox"/> Agent de police municipale	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou agent du conseil supérieur de la pêche <input type="checkbox"/> Garde champêtre <input type="checkbox"/> Garde particulier agréé et assermenté <sup>2</sup>

**Demande la reconnaissance de mon aptitude technique** à la fonction de garde particulier (module n° 1) ainsi que dans les domaines suivants (le cas échéant) :

Chasse (module n° 2)

Bois et forêts (module n° 4)

Pêche (module n° 3)

Voirie routière (module n° 5)

**Formation suivie**

Module(s) n° .....

Organisme de formation (dénomination et coordonnées) : .....

Formateur (nom et qualité) .....

Date(s) et durée de la formation : .....

Contenu détaillé de la formation (plan de cours annexé le cas échéant) : .....

Modalités d'organisation (épreuves théoriques, pratiques, examen) : .....

Fait à

Le

Signature du garde particulier

Pièces à joindre :

- copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport).
- le cas échéant, certificat de suivi de formation délivré par l'organisme de formation.
- tout document justifiant les fonctions anciennement exercées par le candidat.

1 Concerne uniquement les demandes d'agrément en qualité de garde-chasse particulier, de garde-pêche particulier ou de garde des bois particulier.

2 Requier 3 années d'activité.